



## Conseil communal de Servion

### Procès-verbal de la séance du 29 avril 2019

|   |  |    |
|---|--|----|
| <b>Président :</b>  | M. Philippe Chaubert   |    |
| <b>Secrétaire :</b>   | Mme Philippa King Rojo   |    |
| <b>Scrutateurs :</b>  | Mme Sylvie Gobet   |    |
|   | M. Jérôme Padrun   |    |
| <b>Ouverture de la séance :</b>   | 20h00  |    |
| <b>Nombre de conseillers :</b>  | Assermentés :  | 46 |
|   | Quorum :   | 24 |
|   | Présents :   | 39 |
|   | Excusés :  | 5  |
|   | Absents :  | 2  |
|   | Assermentés en séance :  | 4  |
|   | Majorité de séance :   | 22 |
| <b>1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 7 décembre 2018</b> | <p>L'ordre du jour est approuvé à la majorité avec une abstention.</p> <p>Le procès-verbal du 7 décembre 2018 est accepté à l'unanimité.</p>   |    |
| <b>2. Communications du Bureau du conseil</b>                                     | <p>Le président, M. Philippe Chaubert, donne lecture de divers courriers. Le 8 décembre 2018, Mme Karin Pirolet a annoncé sa démission du conseil à mi-décembre en raison de son déménagement hors de la commune. Le 24 décembre 2018, c'est Mme Huguette Augsburg, qui, quittant également la commune, annonce son départ à fin janvier 2019, puis, le 20 février 2019, M. Thomas Hochstrasser démissionne avec effet immédiat pour des raisons professionnelles.</p> <p>Lors de l'élection complémentaire le 10 février 2019, M. Denys Kaba, conseiller communal, a été élu à la municipalité et quitte ainsi le conseil. Il a été assermenté par le bureau du conseil en qualité de municipal le 11 février 2019.</p> <p>Le président souligne qu'en cas de nouvelle démission, le conseil comptera moins de 50 conseillers. Néanmoins, pour l'instant, le Bureau n'envisage pas l'organisation d'une élection complémentaire car, conformément à l'Article 12 du Règlement du Conseil, ceci ne devient</p> |    |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>obligatoire que lorsque le conseil se trouve réduit d'un cinquième de ses membres. Dans ce cas-ci, et seulement si la situation se présente avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les électeurs sont convoqués à compléter le conseil et reformer la liste des suppléants.</p> <p>Mme Jessica Maurer ayant annoncé son départ de la commune le soir du conseil, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019, le conseil comptera 49 membres.</p> <p>Le 4 avril 2019, lors de l'accueil des nouveaux habitants, le conseil a été représenté par le vice-président M. Olivier Bonvin.</p>  |
| <p><b>3. Assermentation de quatre conseillers et conseillères</b></p>  | <p>Le président annonce que les quatre nouveaux conseillers seront assermentés selon l'ordre déterminé par les élections et il leur demande de se présenter brièvement à l'assemblée. Ainsi M. Emmanuel Scaiola, ancien postier et ancien conseiller, déclare être enchanté de pouvoir se mettre à nouveau à disposition de sa commune. Mme Claude Mary Jordan également revient en renfort au conseil. M. Felix Rattin, ancien municipal, prend place en tant que conseiller. Quant à Mme Rachel Ribet, elle souligne qu'elle habite la commune depuis 2002.</p> <p>Après lecture du serment et la promesse usuelle, tous quatre sont accueillis au sein du conseil par des applaudissements chaleureux.</p> <p>Le nombre des conseillers s'élève de nouveau à 50 et, avec 43 conseillers présents, la majorité de la séance s'élève dès lors à 22.</p> |
| <p><b>4. Désignation d'un-e représentant-e au conseil de l'ASIJ (Association, Scolaire intercommunale du Jorat)</b></p>                        | <p>Le nouveau municipal, M. Denys Kaba, siégeait auparavant au conseil de l'ASIJ. Il s'agit, par conséquent, d'élire son remplaçant. Constatant l'absence de candidatures, le président rappelle qu'en début de législature, le conseil a dû procéder à l'élection à bulletin secret. M. Farhat Rais, se propose. Il est élu à l'unanimité.</p>  |
| <p><b>5. Désignation d'un-e représentant-e au conseil de l'AIESFE (Association Intercommunal de Servion, Ferlens, Essertes - des eaux)</b></p> | <p>M. D. Kaba était également délégué au conseil de l'AIESFE. C'est M. F. Rattin, également élu à l'unanimité, qui le remplacera au sein de cette association.</p>   |
| <p><b>6. Désignation d'un-e membre de la commission de recours (taxation et informatique)</b></p>  | <p>Il s'agit de nommer un nouveau membre suppléant car Mme Karin Pirolet était première membre de la commission. Elle est remplacée par M. Pascal Neidhart. Mme Sandra Gasser passe de suppléante à membre.</p> <p>M. E. Scaiola, s'enquiert du sens du mot "informatique" dans l'intitulé de la commission et demande si la tâche implique des connaissances approfondies en la matière. Apprenant que tel n'est pas le cas, qu'il s'agit surtout de trancher par rapport à des décisions prises par la municipalité au regard d'accès aux données ou des</p>   |

|   |   |
|---|---|
|   | décisions de taxation à l'aune des compteurs d'eau, il propose sa candidature qui est acceptée par acclamation.   |
| <b>7. Préavis n° 01/2019 – Le nouveau règlement communal de police</b>  | <p>M. O. Bonvin, rapporteur pour la commission ad hoc, souligne qu'il s'agit du dernier document qui devait être révisé à la suite de la fusion des communes de Servion et Les Cullayes. Élaboré sur la base d'un règlement cantonal type, sa rédaction a fait l'objet d'un soin particulier pour éviter des doublons avec d'autres règlements communaux. Il va au-delà des besoins de l'envergure habituelle d'une petite commune.</p> <p>La commission attire l'attention des conseillers sur une modification notable des horaires d'utilisation des tondeuses et autres machines bruyantes. En effet, l'Article 68 stipule l'obligation de respecter une pause entre 12h00 et 13h00. De plus, le samedi, il était permis précédemment d'employer les dites machines jusqu'à 20 heures. Dorénavant, leur usage devra prendre fin à 18 heures.</p> <p>M. Jérôme Berger demande si, dans le cas où l'on déciderait de modifier un article, tout le règlement devrait être renvoyé au service cantonal. Le président répond qu'une des tâches du Service des communes et du logement (SCL) est d'exercer une surveillance législative des communes. Ainsi, puisque le document a déjà reçu l'aval des compétences cantonales, il n'est pas nécessaire de le renvoyer une seconde fois, sauf dans le cas où un article serait modifié fondamentalement.</p> <p>Personne ne demandant la parole, le président propose de ne pas suivre la procédure qui veut que l'on se prononce sur chacun des articles individuellement. Par conséquent, il demande à l'assemblée de se prononcer sur ce mode de faire, ce qui est accepté à l'unanimité.</p> <p>Il passe alors au vote sur l'acceptation du rapport de la commission et sur l'acceptation globale du règlement.</p> <p>Tous deux sont acceptés à l'unanimité.</p> |
| <b>8. Préavis n° 02/2019 – Concernant la demande d'autorisation d'entreprendre les travaux de :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>I. Création d'une zone piétonne au Sud du Chemin du Centre avec prolongation du trottoir du Chemin du Moléson.</b></li> <li><b>II. Goudronnage de la bande piétonne existante située sur les parcelles n° 67-68-69 et 49, arborisation et pose d'un éclairage public.</b></li> <li><b>III. Aménagement urbain et végétalisé de la place du Centre.</b></li> <li><b>IV. Marquage routier du quartier du Centre et signalisation des</b></li> </ol> | <p>Madame Caroline Gay donne lecture du rapport de la commission.</p> <p>Elle relève que trois luminaires ne figurent pas sur le plan : deux qui seront posés sur la façade du bâtiment de la voirie et un autre prévu entre le stationnement sud de la boulangerie Duvoisin et le carrefour de la voirie.</p> <p>La surface du chemin pour piétons qui longe le chemin du Moléson, actuellement en grave concassée, sera remplacée par de l'enrobé, ce qui facilitera le passage des poussettes et trottinettes et permettra le déneigement en hiver. La commission accueille favorablement le projet d'arboriser cette zone. Notant qu'il est prévu de prolonger ce chemin au-delà du bâtiment de la voirie pour rejoindre la place de stationnement de la boulangerie, elle relève que cette information n'est pas indiquée non plus sur le plan distribué aux membres du conseil.</p>   |

**zones 30 km sur les Chemins  
du Centre et du Moléson.  
avec demande d'un crédit  
extrabudgétaire de Fr. 290'000.00**

Bien que la commission soit favorable au projet de créer une place sans voitures afin de favoriser une zone de rencontre au centre du village, elle questionne le bien-fondé des deux carrés engazonnés qui sont prévus devant l'ancienne poste. Elle est opposée à l'installation de tables, susceptibles, selon elle, de susciter des nuisances sonores nocturnes. La commission propose de retenir la plantation de platanes devant l'ancienne poste et la création d'un triangle arborisé au bord de la route. Toutefois, elle suggère qu'ils soient maintenus à une hauteur basse afin de fournir une vision optimale depuis la route de toute source de danger – enfant ou autre – qui pourrait provenir de cette place. Elle propose, en outre, d'installer de grands bacs fleuris avec des plantes vivaces colorées afin d'ajouter une touche de couleur aux pavés gris.

Le passage piéton entre le chemin du Moléson et le chemin du Centre ayant été refusé par le canton, la commission est favorable à l'instauration d'une zone 30 km/h le long du chemin du Moléson.

C'est M. Eric Dammköhler qui donne lecture du rapport de la commission des finances. Se concentrant sur les aspects financiers du préavis, la commission estime que les dépenses de CHF 74'000.-, pour prolonger le trottoir au chemin du Moléson, et de CHF 16'810.-, pour installer des luminaires, vont améliorer la sécurité des piétons. De même, le goudronnage de la bande piétonne, pour un coût de CHF 56'060.-, auquel s'ajoute CHF 11'400.- pour son arborisation, améliore la praticabilité de ce chemin créé provisoirement il y a plus de dix ans.

La commission accueille favorablement le fait que ce passage à pied sur la parcelle n° 49 soit inscrit comme servitude au Registre foncier. Il est prévu que les 537 m<sup>2</sup> occupés de la parcelle n°49 soient cédés à la commune, propriétaire de la parcelle n° 69 qui juxtapose la n° 49, au prix de Frs. 4.- le m<sup>2</sup> pour un montant total de CHF 2'148.-.

L'ultime phase des travaux d'aménagement consiste en le marquage routier du centre et la signalisation de la zone 30 km/h pour un montant de CHF 27'670.-.

L'investissement pour les honoraires et frais des bureaux d'ingénieurs et du géomètre, ainsi que les frais de procédure et les divers et imprévus se montent à CHF 42'810.- (y compris CHF 310.- d'arrondi).

La commission aurait souhaité voir apparaître dans le plan d'investissement le montant total de CHF 290'000.- de ce crédit extrabudgétaire demandé.

Personne ne demandant la parole, les rapports de la commission ad hoc ainsi que de la commission des finances sont approuvés à l'unanimité.

|  |   |
|--|---|
|  | <p>Le préavis est approuvé à l'unanimité en invitant la municipalité à prendre en considération les remarques de la commission ad hoc.</p>  |
| <p><b>9. Informations des délégations aux associations intercommunales</b></p> | <p><b>AIESF</b> – M. Patrik Steffen informe le conseil que deux préavis ont été votés, dont un budget de CHF 237'000.- et la pose de 420 mètres de conduite au chemin Aux Channey à Servion.</p> <p><b>Conseil intercommunal des déchets carnés</b> – M. P. Steffen rapporte que lors de leur assemblée du 27 mars 2019, les délégués ont approuvé les comptes 2018 et le budget 2019. Un moment de flou a précédé le débat du premier préavis à l'agenda car l'assemblée a constaté que les rapporteurs de la commission n'étaient pas encore arrivés. Il s'agissait de la pose de panneaux solaires sur le bâtiment principal à Moudon, un projet de quelques CHF 34'500.-. Le deuxième préavis concernait l'échange d'équipement technique de l'évaporateur des machines de froid pour quelques CHF 36'000 -. Le conseil intercommunal a décidé de nommer une commission technique. La séance 2020 aura lieu à Mézières.</p> <p><b>ORPC</b> – C'est M. René Padrun, municipal, qui prend la parole car M. Hermann Olivetta n'a pu être présent lors de l'assemblée de l'Organisation Régionale de la Protection Civile qui s'est tenue le 11 avril à Forel. Le nouveau commandant de la PCi, le Major Patrick Favre, a été nommé et une nouvelle secrétaire élue. Un préavis – le règlement du personnel de l'association intercommunal – a été accepté.</p> |
| <p><b>10. Communications de la Municipalité</b></p>                            | <p>Le <b>syndic</b>, M. Cédric Matthey, relève que le conseil a validé deux préavis importants ce soir et il remercie les conseillers pour la confiance qu'ils témoignent envers la municipalité. Il souligne l'énorme travail qu'a requis l'élaboration du Règlement de Police. Ses remerciements dans ce sens à la secrétaire communale, Mme Claudine Burri, sont appuyés par une salve d'applaudissements.</p> <p>Au nom de la Municipalité, il remercie M. Christophe Chaillet qui, ayant débuté en tant que municipal le 1<sup>er</sup> juillet 2015, s'est occupé avec succès du dicastère des constructions, de l'aménagement du territoire, du télé-réseau et de la gestion du bureau technique durant ses plus de trois ans de service. C'est accompagné d'applaudissements nourris, que M. C. Chaillet reçoit le petit présent offert par la municipalité.</p> <p>En tant que nouveau municipal, M. Denys Kaba annonce que, pour l'instant, il prend connaissance des dossiers. Il remercie les différentes personnes qui l'aident dans cette tâche.</p>  |

|  |  |
|--|--|
| <p><b>11. Propositions individuelles et divers</b></p> | <p>M. Robert Hugentobler demande si la commune possède un plan communal en matière de climat et ses effets climatiques, accompagné, au niveau communal, des mesures d'assainissement qui s'ensuivent. Le syndic lui répond que les petites communes telles la nôtre ne disposent pas de suffisamment de moyens pour en élaborer. La municipalité s'est concentrée sur l'économie d'énergie et l'assainissement des bâtiments, notamment en changeant les fenêtres lors des travaux de rénovation. Pour favoriser les économies d'électricité, la STEP sera bientôt équipée de panneaux photovoltaïques.</p> <p>M. Jérôme Oberson se présente en uniforme de pompier de Lausanne et demande s'il existe des défibrillateurs dans la commune. Il dit que, ayant été formé en tant que <i>First Responder</i>, il connaît les gestes nécessaires pour sauver des vies et a déjà reçu 57 appels d'alarme. Il a ainsi la certitude de la bienfaisance qu'un défibrillateur pourrait représenter.</p> <p>Le syndic lui répond que la mise à disposition d'un tel dispositif est prévue à la boulangerie à Servion et devant la grande salle à Les Cullayes. Les offres sont en cours. Il manque encore une information publique quant à leur usage mais l'installation est prévue cette année encore.</p> <p>Le syndic fait une présentation du <a href="#">Sentier Handicap &amp; Nature</a> créé par la Fondation Vaudoise de Probation. Ce projet de plus de quatre kilomètres de parcours entièrement accessible en chaise roulante, construit sur des planches de bois traitées en anti glisse, a été réalisé par des « tigestes », des personnes condamnées à réaliser des travaux d'intérêt général, sous la bannière « La privation de liberté au service de la privation de mobilité ».</p> <p>La réalisation permet aux personnes handicapées de parcourir un chemin entièrement en forêt entre les communes de Villars-Tiercelin, Peney-le-Jorat et Corcelles-le-Jorat, le tout avec des postes d'observation et des places d'exercices équipées.</p> |
| <p><b>12. Clôture de la séance :</b></p>               | <p>La séance est levée à 21h05.<br/>Prochaine séance : le lundi 24 juin 2019 à 20 heures.</p>  |